

RAPPORT DE JURY

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEUR DES ECOLES

ÉPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

SESSIONS PRINCIPALE ET SUPPLEMENTAIRE 2024

RAPPORT EXTERNE

Epreuve écrite de français

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE

Présentation :

L'épreuve écrite de français mesure les connaissances et compétences linguistiques des candidats mais aussi leurs compétences langagières à travers des exercices prenant pour objet la syntaxe, la morphologie et le lexique, d'une part, à travers un travail d'écriture d'autre part.

Les trois parties de l'épreuve contribuent ainsi à attester la capacité à se former et à concevoir un enseignement de français, fondé sur un sens de la langue, une connaissance de son fonctionnement et de ses unités, une culture générale et une expression écrite à la fois normée et maîtrisée dans ses visées.

Conformément aux indications que l'on peut retrouver sur le site devenirenseignant.gouv.fr, l'on rappellera ici que le programme de l'épreuve est constitué :

- Du programme en vigueur de français du cycle 4,
- De la partie « L'étude de la langue au lycée » des programmes de français de seconde générale et technologique et de première des voies générale et technologique (BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019).

Les connaissances et compétences prescrites dans ces programmes doivent être maîtrisées avec le recul nécessaire à un enseignement réfléchi du cycle 1 au cycle 3 de l'école primaire.

L'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots.

Elle comporte trois parties :

- Une partie consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;
- Une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;
- Une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 1



REMARQUES GENERALES

Etude de la langue et du lexique :

L'ensemble évalue des connaissances syntaxiques, morphologiques et lexicales mais surtout l'acquisition de démarches intellectuelles et d'un recul sur la langue française et son fonctionnement qui attestent la capacité des candidats à se former ensuite aux situations d'enseignement les plus variées sur ces objets.

Il résulte de ce premier point la primauté d'analyses sensées et de manipulations opératoires sur tout étiquetage. Ainsi, un choix de terminologie n'a pas vocation à être sanctionné, notamment quand il s'agit d'un élément qui en linguistique est sujet à débats.

Par exemple, les termes de « complément circonstanciel » ou de « complément de phrase » peuvent être également acceptables. En revanche, il est attendu de ne pas confondre une catégorie (comme celle des noms) et un rôle syntaxique (comme celui de complément).

En outre, si aucune consigne ne mentionne la nécessité de rédiger les réponses dans les deux premières parties de l'épreuve, il est ici nécessaire de souligner l'importance de proposer au jury des éléments aussi intelligibles que possible.

Une liste ou des mots donnés sans rappel de la question ni indication particulière échouent généralement à constituer une réponse démontrant les capacités d'analyse et de manipulation attendues.

En somme, pour réussir cette partie, les candidats doivent consolider leur connaissance de la grammaire scolaire pour pouvoir s'appuyer sur des bases solides et précises. On ne peut se contenter de souvenirs scolaires approximatifs.

Il apparaît que cette partie de l'épreuve peut valoriser un candidat capable de faire preuve de précision et de rigueur dans l'analyse de la langue, qualités attendues d'un futur professeur des écoles.

Réflexion et développement

Le temps imparti tout comme la visée de l'épreuve ne conduisent pas à attendre des candidats une composition relevant de la dissertation. Une réflexion structurée en plusieurs paragraphes, amenée par une brève introduction, achevée par une courte conclusion, illustrée d'exemples divers, répond aux attentes, quand elle est en outre rédigée dans une langue répondant aux normes de l'écrit.

L'enjeu est réflexif et démonstratif avant toute chose. Cela implique d'une part une prise en compte du sujet et d'autre part la mobilisation d'une culture générale et personnelle.

Cette partie de l'épreuve prend appui sur la lecture d'un texte, extrait de fiction ou de littérature argumentative. Cela signifie que le sujet prolonge une réflexion de formation culturelle et personnelle engagée par le texte.

L'épreuve n'est pas un commentaire de texte, mais bien un développement à partir du sujet proposé. Il convient toutefois de ne pas négliger le texte ni, à l'inverse, de n'utiliser que ce texte comme références dans les exemples à donner pour illustrer et renforcer la démonstration faisant le corps de l'exercice.



REMARQUES SPECIFIQUES

Cette année, les copies ont dans leur majorité montré le sérieux avec lequel les candidats et candidates avaient préparé cette épreuve. Les principes rappelés ci-dessus, en particulier, sont désormais assez largement partagés.

Quelques points de vigilance et conseils, néanmoins, peuvent être ici énoncés pour aider les futurs candidats et leurs formateurs, à cerner les écueils que cette session, comme les précédentes, a pu mettre au jour.

Sur la grammaire

Le jury ne peut que rappeler que l'analyse grammaticale peut se situer à des niveaux précis et explicites que sont : le phonologique, le morphologique, le sémantique, le syntaxique. Sans être spécialistes, les candidats ont à connaître ces distinctions, pour leur enseignement à venir plus encore que pour cette épreuve.

Il importe en particulier d'éviter de confondre des éléments sémantiques et syntaxiques quand il est question d'analyser des fonctions. Dans l'analyse d'un complément, l'indication « de temps », « de manière », par exemple, est d'ordre sémantique et non syntaxique.

Ainsi la consigne :

« Analysez la fonction grammaticale de chaque groupe nominal souligné : Cela aussi attendrissait Gus d'une façon inattendue : l'abandon sans retenue, l'aveu sans gêne de sa dépendance envers un être étranger. »

Elle appelle une réponse d'abord syntaxique : « d'une façon inattendue » est un complément de phrase ou un complément circonstanciel. Ecrire que ce groupe indique comment Gus est attendri ou qu'il s'agit d'un complément de manière ne porte que sur des considérations sémantiques.

Dans cette même perspective, il est attendu des candidats qu'ils manifestent une connaissance, voire une bonne pratique, des manipulations centrales dans l'analyse grammaticale, que sont la suppression, le déplacement, le remplacement, la pronominalisation.

Ce sont de tels « tests » qui sont attendus pour répondre à un énoncé comme :

*« Dans l'extrait suivant, indiquez la fonction grammaticale de chaque groupe souligné. Proposez, pour chaque fonction, une manipulation qui vous permet de la justifier : Dans *Le Mur invisible*, un roman de Marlen Haushofer, une femme passe quelques jours de vacances dans un chalet, à la montagne »*

Les questions « qui ? » ou « quoi ? » pour identifier un complément d'objet ou un sujet sont ainsi obsolètes dans les pratiques de classe et erronées sur le plan linguistique puisqu'elles relèvent du sémantique quand on vise une analyse syntaxique. Nombre de candidats ne déjouent pas ce piège et font de « quelques jours de vacances » un complément de temps, quand il était à leur portée d'y voir un complément du verbe « passe », en mobilisant les tests de suppression et déplacement.

La morphologie, enfin, est régulièrement convoquée pour l'analyse des formes verbales. Il n'est pas rare de trouver un énoncé tel que :

*« a. Comment expliquer l'emploi du présent de l'indicatif dans les lignes ci-dessus
b. Identifiez le mode et le temps de « on serait » et justifiez leur emploi. »*

Si les éléments fondamentaux de la morphologie verbale sont généralement maîtrisés (radical, désinences personnelles), il est fréquemment regretté par le jury que l'emploi des temps soit source de lacunes ou de confusions, et que le mode et le temps ne soient pas différenciés.



Sur l'analyse lexicale :

Le jury souhaite attirer l'attention des candidats et candidates principalement sur deux points.

D'une part, certaines consignes impliquent de se situer sur un niveau d'analyse morphologique, qu'il ne faut en aucun cas négliger.

Considérons la consigne suivante :

« Analysez la formation lexicale du mot « insurmontables » et précisez le sens de chacun des éléments qui le composent. »

On attend ici la maîtrise d'éléments simples comme les notions de préfixe, radical et suffixe. Des éléments de lexicologie seront à mobiliser par les professeurs des écoles, comme la composition, la dérivation, les familles de mots, l'étymologie et le jury s'attend légitimement à en trouver des manifestations dans les copies.

D'autre part, les énoncés appliqués au texte ne rendent pas celui-ci accessoire. Dans la consigne, par exemple :

« Relevez trois procédés lexicaux (comparaisons ou métaphores, champs lexicaux...) qui caractérisent le travail de l'écrivain. Vous justifierez votre choix. »

De nombreuses copies omettent de citer le texte ou n'organisent pas leur réponse de manière assez claire. En outre, dans ce type d'exercices, le texte devient un contexte qui éclaire voire infléchit le sens des mots ciblés ou inversement. La justification demandée est bien souvent considérée comme un détail, or elle est loin d'être secondaire pour le jury.

Sur la partie « réflexion et développement » :

La pratique régulière de l'écriture pour soi comme pour autrui, dans des contextes et des visées variés est le principal levier pour préparer efficacement cette partie de l'épreuve.

Son caractère démonstratif a déjà été rappelé. Le but est de conduire un raisonnement de nature à porter quelques idées pertinentes. Notons en outre que le jury est très ouvert sur les références mobilisées. L'épreuve n'évalue pas des connaissances en Lettres, mais une culture personnelle, cohérente et construite.

De ces précisions découle des focales pour le jury qui peuvent ici être proposées comme autant de critères de réussite :

- Le propos constitue une réponse claire, construite et cohérente
- Le propos est écrit avec une syntaxe et une orthographe correctes, avec un lexique approprié.
- Le propos mobilise des références variées, littéraires et autres.
- Le propos expose des fonctions variées de l'écriture, dans les relations aux autres, pour soi, dans une dimension psycho-affective, cognitive, sociale ou politique



Epreuve écrite de mathématiques

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE

Présentation :

L'épreuve est constituée d'un ensemble d'au moins trois exercices indépendants, permettant de vérifier les connaissances du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 1

REMARQUES GÉNÉRALES

Le sujet comportait 5 exercices indépendants abordant des thèmes mathématiques très variés (proportionnalité, fonctions, statistiques, géométrie, probabilités, arithmétique, algorithmique), valorisant différents types de compétences (calcul, modélisation, recherche, connaissances, automatismes) et de difficultés graduelles, permettant ainsi de valoriser tous les talents.

REMARQUES SPÉCIFIQUES

Exercice 1

Débutant par des questions élémentaires nécessitant tout de même de connaître les formules de périmètre et de volume, l'exercice se poursuit avec une question subtile donnant à étudier la fonction jauge, c'est-à-dire le lien entre la hauteur d'eau dans un récipient, et le volume d'eau correspondant. Chacun comprend que si le récipient est « droit », la hauteur est proportionnelle au volume, mais qu'il en va différemment si le récipient est évasé. Pour ce genre d'exercices, il peut être très utile de faire des représentations, et même de les faire figurer sur la copie, ce qui permet de montrer au correcteur qu'une réflexion pertinente a été élaborée. L'exercice se poursuit avec des questions de statistiques permettant de réfléchir à la différence fondamentale qu'il y a entre moyenne et médiane. Si on a une série 1-2-3, la moyenne et la médiane sont égales à 2. Si, à présent, on remplace le 3 par 300, la moyenne change, mais pas la médiane.

Exercice 2

Il s'agit d'un exercice destiné à apprécier les connaissances intra-mathématiques d'un candidat. Quelques remarques. L'ensemble des décimaux (D) est inclus dans



l'ensemble des rationnels (\mathbb{Q}). Dès lors, si on considère un nombre x qui, de toute évidence est décimal (nombre fini de chiffres après la virgule), et que l'on demande si x est un rationnel, la réponse est positive. Par ailleurs, lorsqu'on demande si le produit de deux entiers impairs est toujours impair, il convient de le montrer dans le cas général (donc en utilisant des lettres). Le « montrer » avec un exemple ne montre rien. Le « montrer » avec deux, trois (et même davantage...) exemples est tout autant nul sur le plan logique. Seule la démonstration littérale permet de conclure. Il n'y a pas d'autre alternative.

Exercice 3

Cet exercice portait en substance sur des probabilités en lien avec les différents résultats que l'on peut obtenir lorsque l'on lance deux dés. Même si cela n'est pas demandé, il est conseillé, lorsque l'on fait des probabilités de représenter l'univers, c'est-à-dire l'ensemble des résultats possibles. Une fois cet univers défini, il suffira ensuite, question par question, de recenser l'ensemble des résultats souhaités, et de faire le quotient du souhaité (favorable) sur le possible. Une probabilité n'étant rien d'autre que le quotient de deux surfaces : la surface souhaitée sur la surface possible.

Exercice 4

Cet exercice un peu ardu demandait de bien savoir modéliser un contexte, c'est-à-dire de mathématiser une situation. Il était par exemple dit que 8 plots étaient disposés à intervalles réguliers sur une piste de 200 mètres. Connaître la distance entre deux plots consécutifs revient au traditionnel problème des intervalles (les piquets et les clôtures). Une manière efficace de s'en sortir est, là encore, de faire un croquis, et même de le faire figurer sur la copie. Faire des représentations pertinentes, c'est aussi cela faire des mathématiques.

Exercice 5

Il s'agissait encore d'un exercice de modélisation : un exercice où, si l'on prend le temps de bien lire l'énoncé, de faire des petits dessins, d'avancer pas à pas, les difficultés s'amointrissent. L'exercice se poursuivait avec quelques questions sur SRATCH qui, en plus d'être de difficultés modestes, avaient l'avantage, en se situant en dernière question du dernier exercice, de ne pas rebuter le candidat.

Conseils généraux

- Réaliser des représentations aussi fréquemment que possible.

Concomitamment à la lecture approfondie de l'énoncé, et d'ailleurs pour soutenir cette lecture, il est souvent utile, même si cela n'est pas exigé par l'énoncé, de procéder à des représentations, des croquis. Cela était nécessaire pour percevoir ce qui se jouait avec les fonctions jauge (Exercice 1), modéliser le lancer de dés (Exercice 3), visualiser la disposition des plots sur la piste (Exercice 4), ou des élastiques sur le géoplan (Exercice 5).



- Maîtriser les notions mathématiques de base.

Il s'agit naturellement là de l'exigence centrale. Il est par exemple indispensable d'être à l'aise avec les conversions d'unités, les formules élémentaires d'aires et de volume, avec Thalès et Pythagore, ou les pourcentages. Il convient également de savoir manipuler les expressions littérales : un nombre impair s'écrit $2n+1$, une droite a pour équation $y = Ax+B$, A mesurant la vitesse avec laquelle la droite « monte ou descend » et B nous renseignant sur l'endroit où la droite coupe l'axe des ordonnées.

Enfin, acquérir les concepts mathématiques nécessite du temps. Il est donc indispensable de s'entraîner fréquemment, de manière *répétitive* (afin d'acquérir des réflexes) notamment en s'exerçant à partir des anciens sujets ou d'ouvrages de collèges mettant en valeur le calcul et le raisonnement.



Epreuves écrites d'application

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Présentation :

L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente.

Le candidat a le choix au début de l'épreuve entre trois sujets portant respectivement sur l'un des domaines suivants :

- Sciences et technologie ;
- Histoire, géographie, enseignement moral et civique ;
- Arts.

Le candidat dispose d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques. Le candidat est amené à montrer dans le domaine choisi une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 1



Epreuve écrite d'application

« Sciences et technologie »

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3), y compris dans sa dimension expérimentale. Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

REMARQUES GÉNÉRALES

L'équilibre entre les questions scientifiques et les questions de nature pédagogique et didactique est en faveur des questions scientifiques. Des lacunes assez importantes sont rencontrées dans les deux types de questions. Ce point souligne l'importance de la nécessité d'une préparation rigoureuse permettant une maîtrise suffisante (sans être spécialiste) des trois domaines suivants :

- Connaître la nature de la science et de la technologie (et comment les savoirs se sont construits et se construisent actuellement) ;
- Identifier et mettre en œuvre des pratiques scientifiques et technologiques simples ;
- Connaître les enjeux liant science, technologie et société.

REMARQUES SPÉCIFIQUES

Concernant la session principale, tous les candidats se sont engagés dans la partie 1 (SVT), même partiellement. Certains candidats n'ont pas traité la partie 2 et surtout la partie 3 (Physique-Chimie), ce dernier élément peut s'expliquer par une certaine difficulté perçue par les candidats ou bien par le fait que c'était la dernière partie à rédiger.

La partie traitant de la technologie est la plus réussie par les candidats. En effet, les informations apportées par les documents permettaient d'obtenir de meilleurs résultats pour cette partie et nécessitaient moins de connaissances scientifiques.

Les candidats ont donc éprouvé davantage de difficultés à répondre aux questions de Physique-Chimie qui étaient en rapport avec le programme d'électricité et la conversion d'une masse accompagnée d'un calcul de volume à partir d'une masse volumique donnée. Ce sont des calculs simples, les candidats aux futures sessions doivent veiller à bien maîtriser les compétences calculatoires simples contextualisées aux domaines des sciences et de la technologie.



Pour la session supplémentaire, les parties 1 et 2 (SVT et Chimie) sont les plus réussies par les candidats. En effet, les informations apportées par les documents et les connaissances assez simples qu'ils devaient maîtriser leur ont permis de bien réussir ces deux parties. La partie 3 est légèrement moins bien réussie mais demeure satisfaisante (la première sous-partie où il y avait davantage d'extractions d'informations sur les documents présents a mieux été réussie, la sous-partie avec des éléments de codage, un peu moins).

Il est à noter que pour les deux sessions, les réponses ne sont souvent pas assez rigoureuses d'un point de vue scientifique, ce qui est important à mettre en œuvre par les candidats qui obtiendront le CRPE et qui enseigneront les sciences et la technologie à leurs élèves (ne pas oublier les unités, utiliser les connecteurs logiques à bon escient, distinguer l'observation des résultats de leur interprétation avant d'aboutir à une conclusion, bien maîtriser les notions et les concepts pour pouvoir les enseigner ensuite sans introduire d'approximations voire d'erreurs scientifiques, etc.) ;

Il est conseillé de bien prendre le temps de lire les documents pour tenter de rédiger une réponse. Il est également important de faire preuve de rigueur scientifique et de complétude lorsque l'on traite des questions.

Deux derniers points sont à souligner pour les deux sessions :

- Les modes de communication scientifiques ne sont souvent pas assez maîtrisés. Par exemple, un graphique ou un tableau doit comporter un titre, un schéma ou un dessin, accompagné de légendes. Les éléments présents dans les cases d'un tableau doivent résumer l'idée à communiquer le plus possible, etc.
- Certains candidats éprouvent des difficultés à synthétiser leurs réponses, celles-ci sont inutilement longues et délayées. Cela fait perdre du temps à ces candidats qui sont alors pénalisés à cause du manque de temps à consacrer aux questions suivantes.



Epreuve écrite d'application

« Histoire, géographie, enseignement moral et civique »

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE

Au titre d'une session, la commission nationale compétente mentionnée à l'article 12 détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

L'épreuve comporte deux parties choisies dans les trois enseignements. Chacun des exercices comporte deux ou trois questions s'appuyant sur l'exploitation d'un dossier documentaire plus ou moins fourni. Les questions posées impliquent notamment une réflexion sur l'usage des documents et la présentation de propositions pédagogiques (séquences, séances, trace écrite...).

Le programme de l'épreuve écrite d'application du domaine histoire, géographie, enseignement moral et civique est constitué des programmes en vigueur d'histoire et géographie et d'enseignement moral et civique des cycles 3 et 4.

REMARQUES GÉNÉRALES

Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessaire lecture attentive du sujet afin de cibler les notions essentielles à construire. Il insiste également sur la nécessité de bien distinguer connaissances et compétences.

Il est conseillé de se préparer en s'appuyant sur le site Eduscol (<https://eduscol.education.fr/>) permettant de s'approprier les programmes d'histoire, géographie et enseignement moral et civique des cycles 3 et 4.

Il est également conseillé aux candidats de s'exercer à construire des séquences d'apprentissage et des séances structurées.

Le travail lors de la préparation au concours devra consacrer une part importante à l'appropriation des notions enseignées au cycle 3. La séance proposée doit être correctement replacée à la fois à l'intérieur du cycle et de la séquence présentée pour montrer la construction progressive de la ou des notions.

Dans la séance proposée, le candidat devra faire apparaître le titre de la séance, sa place dans la séquence, le ou les objectifs d'apprentissage, les compétences travaillées, la durée de chaque étape et les consignes données aux élèves (rôle de l'enseignant, activités des élèves). Le candidat devra donc maîtriser le vocabulaire approprié à la discipline.

Le jury recommande d'envisager une mise en œuvre qui permette aux élèves d'être acteurs de leurs apprentissages sans pour autant qu'elle soit ludique. Il est ainsi préconisé de limiter la seule observation des documents et le prélèvement d'informations au profit d'une réelle transmission de nouveaux savoirs.



REMARQUES SPECIFIQUES

Le jury a pu apprécier la mobilisation des documents et l'exploitation de manière pertinente des corpus documentaires. A également été appréciée la pertinence des réponses qui contextualisent les documents en proposant des exploitations pédagogiques appropriées au regard des programmes.

De manière générale, on relève des propositions de séquences pédagogiques précises, construites et appuyées sur une association pertinente des documents sélectionnés adaptés aux élèves de cycle 3.

Le jury souligne la présence dans certaines copies d'arguments clairement justifiés par une mise en perspective historique et géographique du ou des documents retenu(s), et qui s'accompagne de propositions de productions de traces écrites.

Le jury a apprécié :

- les propositions pédagogiques ancrées dans le quotidien des élèves et dont la conception de séance comprenait différentes phases et indiquait le rôle du professeur des écoles et la tâche de l'élève ;
- la présentation du lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les autres champs disciplinaires (sciences...) ;
- la capacité des candidats à identifier des notions et des compétences. La structure d'une séance est bien maîtrisée par une majorité des candidats. Les documents ont été compris.

Cependant, certaines copies témoignent d'un manque de maîtrise des programmes d'histoire, de géographie et d'enseignement moral et civique et de leurs enjeux. Les notions scientifiques propres à ces disciplines ne sont pas toujours suffisamment maîtrisées.

Certains choix des documents ne sont pas justifiés voire inadaptés aux attendus des programmes et des compétences des élèves. Certaines copies ne proposent pas d'exploitation des documents du dossier documentaire.

Certaines copies montrent une analyse insuffisante du sujet et ne détaillent pas une séance d'enseignement suffisamment structurée.

Certaines séquences d'enseignement sont parfois trop abstraites, voire manquent de précision et ne répondent pas au cadre défini dans la consigne : titre, compétences et connaissances travaillées.

Les exploitations pédagogiques proposées manquent parfois de précisions et restent abstraites, ne permettant pas de percevoir les justifications et les choix opérés par les candidats dans l'utilisation des corpus documentaires. Elles peuvent s'avérer ne pas être adaptées au niveau des élèves. Par ailleurs, beaucoup de candidats ne proposent pas de trace écrite produite avec les élèves quand cela est pourtant demandé par le sujet. On peut observer également des difficultés à bien cibler les notions à construire et les principales compétences à développer chez les élèves.

Il a été observé dans quelques copies des exploitations pédagogiques inappropriées, soulevant des aspects éthiques relatifs au traitement de certaines parties du programme.

Le jury relève aussi une absence d'utilisation du vocabulaire spécifique de la discipline et une méconnaissance des liens entre les thématiques abordées et d'autres champs disciplinaires qui pourraient être sollicités.



Epreuve écrite d'application

« Education musicale, arts plastiques, histoire des arts »

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE

Au titre d'une session, la commission nationale compétente détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque composante est notée sur 10 points.

REMARQUES GÉNÉRALES

L'épreuve écrite d'application en Arts du CRPE repose sur un corpus d'œuvres de référence disponible sur le site eduscol.education.fr. Il est impératif que les candidats se familiarisent avec ce corpus en amont de l'épreuve.

L'évaluation porte principalement sur la **polyvalence attendue chez un professeur des écoles**, plutôt que sur une expertise pointue dans un domaine artistique spécifique.

Le jury n'attend donc pas des séances ou séquences parfaitement abouties ou rigoureusement analysées d'un point de vue disciplinaire. **L'objectif pour le candidat** est de proposer des organisations pédagogiques concrètes, permettant de rendre les programmes artistiques opérationnels tout en favorisant les apprentissages artistiques des élèves. Il s'agit notamment de prendre en compte les **articulations entre pratiques sensibles, apports culturels et différents étayages**, tant sur le plan propre aux arts qu'au niveau transversal.

L'enseignement des arts ne doit pas se limiter à un modèle figé. Il vise à engager les élèves dans une **expérience sensible et sensorielle**, initiant un mouvement qui va de l'expérience vécue vers la construction des savoirs. Les activités et apprentissages artistiques mobilisent toujours un va-et-vient entre **réflexion et pratique**, même de façon modeste dans les différents cycles de l'école.

Cet enseignement repose sur l'**expression personnelle**, la **pensée divergente**, et les pratiques individuelles ou collectives nourries par une dynamique de projet. Ces éléments sont à envisager autant du point de vue des expériences offertes aux élèves que des apprentissages structurés par l'enseignant.

Par conséquent, il n'est pas attendu du candidat qu'il restitue un modèle figé d'enseignement des arts plastiques, de l'éducation musicale ou de l'histoire des arts. Ce qui est évalué, c'est la capacité à mobiliser des **compétences de professeur des écoles**, en vue d'une réflexion



sur une **pédagogie du sensible par le sensible**.

Les sujets de l'épreuve écrite d'application du domaine Arts peuvent inviter le candidat à **analyser** ou **concevoir une fiche de préparation**, en lien avec les trois cycles. Lorsque l'on demande une analyse critique de fiches de préparation ou de comptes rendus de séances, il s'agit pour le candidat d'identifier et d'évaluer les **points forts et faibles** de la proposition initiale. Il est ensuite attendu qu'il propose des **ajustements** ou pistes d'amélioration.

REMARQUES SPECIFIQUES

Le jury insiste sur l'importance pour les candidats de faire apparaître clairement dans leurs copies les éléments suivants :

1. Le **point d'appui** sur les programmes, démontrant une bonne compréhension de ceux-ci, et la manière dont ils sont utilisés pour concevoir et organiser la séance.
2. Les **compétences visées et travaillées** au cours de la séance, en envisageant quelques observables dans la pratique des élèves qui témoigneraient de l'acquisition progressive de ces compétences.
3. **La construction didactique** de la séance ou de la séquence et les différentes étapes de la mise en œuvre pédagogique propres aux disciplines artistiques concernées (L'histoire des arts faisant exception, car il n'existe pas à proprement parler de didactique spécifique pour cet enseignement).

Les documents fournis dans le dossier documentaire constituent des points de départ pour nourrir la réflexion et structurer le développement, que le candidat choisisse d'analyser ou de concevoir une fiche de préparation. Il est libre de mobiliser tout ou partie de ces documents dans son argumentation.

L'analyse de la séance peut être envisagée sous diverses approches, mais dans tous les cas, il est attendu du candidat une réponse **clairement organisée et structurée**, comprenant une introduction, un développement et une conclusion. De plus, dans le cadre d'un concours de recrutement de professeur des écoles, le jury se montre très attentif à **la qualité de la langue écrite**, tant du point de vue de la syntaxe que de la maîtrise de l'orthographe.



RAPPORT DE JURY

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEUR DES ECOLES

ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

SESSIONS PRINCIPALE ET SUPPLEMENTAIRE 2024

RAPPORT EXTERNE

LES EPREUVES ET LES ATTENDUS DU CONCOURS

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles

NOR : MENH2033191A JORF n°0025 du 29 janvier 2021 EPREUVES DU CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes de l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4. Des connaissances et compétences en didactique du français et des mathématiques ainsi que des autres disciplines pour enseigner au niveau primaire sont nécessaires.

ÉPREUVES D'ADMISSION

1. Épreuve de leçon.

L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat.

Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.

Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes...

Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

Durée de préparation : deux heures

Durée de l'épreuve : une heure répartie de la manière suivante :

- Français : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie ;
- Mathématiques : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie.

Coefficient 4. L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.



2. Épreuve d'entretien.

L'épreuve comporte deux parties.

La première partie est consacrée à l'éducation physique et sportive, intégrant les connaissances scientifiques du développement et de la psychologie de l'enfant.

Le candidat dispose de trente minutes de préparation sur un sujet donné par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance. Il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.

Cet exposé ne saurait excéder quinze minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et de psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.

La seconde partie (trente-cinq minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes où le candidat débute par une présentation (cinq minutes maximum) des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger.

Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes.

Le second temps de l'échange, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- S'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- Faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences. **Le candidat admissible transmet préalablement une fiche de candidature selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture, établie sur le modèle figurant à l'annexe IV.**

Durée de préparation : trente minutes pour la première partie

Durée totale de l'épreuve : une heure et cinq minutes répartie de la manière suivante :

- 1^{ère} partie : trente minutes, l'exposé de quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie ;
- 2^{ème} partie : trente-cinq minutes

Coefficient 2. L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points.

La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire.



3. Épreuve facultative de langue vivante étrangère

Le candidat peut demander au moment de l'inscription au concours à participer à l'épreuve orale facultative portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien.

Le candidat dispose de dix minutes pour, dans la langue choisie, se présenter rapidement et exposer les éléments relatifs à un document didactique ou pédagogique de deux pages maximum, soumis au candidat lors de la préparation. Ce document peut être de nature variée : une séance ou un déroulé de séquence d'enseignement, un document d'évaluation, une production d'élève, un extrait de manuel ou de programme, un article de recherche en didactique des langues, etc., donné, par le jury, au moment de la préparation de l'épreuve (durée : dix minutes).

Le candidat expose ensuite en français et sur une durée de dix minutes la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document dans une séance ou une séquence pédagogique. Il explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support. Un échange de dix minutes avec le jury dans la langue vivante étrangère choisie permet d'élargir le champ des connaissances sur la didactique et la pédagogie de l'enseignement des langues vivantes.

L'usage du dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé.

Le niveau minimum de maîtrise attendu de la langue correspond au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues.

Durée de préparation : trente minutes.

Durée de l'épreuve : trente minutes.

L'épreuve est notée sur 20. Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.



REMARQUES GENERALES

Les jurys apprécient les efforts de langue et de communication orale des candidats, mais relèvent parfois un niveau de langue inapproprié, pénalisant pour ce concours et la fonction envisagée. Il convient également d'éviter les familiarités.

La plupart des candidats a bien identifié les attendus des épreuves et a été capable d'analyser les documents avec pertinence en apportant des connaissances complémentaires. D'autres candidats sont restés au niveau de la paraphrase.

Différentes difficultés ont été identifiées :

- ✚ Un manque de connaissances didactiques (enjeux notionnels et obstacles à l'apprentissage) et, en conséquence, un formalisme des propositions, plaquées artificiellement ou restant très générales, peu nourries.
- ✚ Des conceptions erronées des enseignements avec une représentation de la classe uniquement fondée sur des souvenirs d'élèves et donc une idée très approximative des attentes.

Epreuve de leçon

Remarques générales

Le jury recommande aux candidats la lecture des ressources institutionnelles tels que les documents Eduscol, les guides fondamentaux, les repères de fin d'année pour les niveaux de classe du CP au CM2 et les programmes. La lecture de ces documents doit permettre aux candidats de mieux identifier les enjeux des différents niveaux au sein des différents cycles.

Conseils aux futurs candidats - Exposé

Capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision

- Il est attendu des candidats un niveau de langage clair et approprié au contexte du concours et du métier visé.
- La préparation de la forme (débit de parole, structuration, durée) doit être anticipée et ne peut s'improviser.
- L'exposé constitue l'amorce de l'entretien, il est donc nécessaire qu'il soit structuré : introduction, développement et présentation de la séance, conclusion. Le jury apprécie l'annonce d'un plan.
- Les exposés sont souvent trop courts (de 3 à 8 minutes) pour une durée proposée de 10-15 minutes. Le jury recommande aux candidats de s'entraîner à la préparation de celui-ci. En effet, si un exposé d'une durée inférieure n'est pas pénalisé, le jury déconseille cependant au candidat de ne pas utiliser la totalité du temps, car cela se traduit souvent par une exploitation incomplète du sujet.

Aptitude à concevoir et organiser une séquence d'enseignement en prenant appui sur les fondements scientifiques en lien avec le sujet

- Le candidat doit lire attentivement la consigne et prendre connaissance des documents du dossier. S'il n'est pas attendu que tous les documents soient utilisés dans la séance présentée, le candidat doit cependant veiller à justifier les choix opérés.



- Le jury évalue la capacité du candidat à synthétiser les questionnements et les connaissances scientifiques qui permettent de maîtriser le sujet.
- La présentation des documents contenus dans le dossier ne doit pas se résumer à la lecture de l'auteur, le type de document et la date. Le jury attend dès cette introduction que le candidat puisse en extraire les éléments pertinents et faire preuve d'analyse.

Conseils aux futurs candidats - Entretien

Qualité de la communication

- La majorité des candidats s'inscrivent dans l'échange avec le jury, mais restent focalisés sur la séance qu'ils ont proposée. Les candidats les mieux préparés sont à l'écoute et réactifs. La réussite de l'entretien est souvent liée à la capacité du candidat à se saisir des questions du jury pour réviser ou ajuster ses propositions de départ, en s'appuyant sur une bonne connaissance des processus d'apprentissage.
- Certains candidats réussissent, dès la présentation des documents, à proposer une analyse qui servira dans la suite de l'exposé. Les meilleurs candidats font référence à la différenciation et à l'évaluation.

Connaissance des élèves et des mécanismes d'apprentissage

- La connaissance des enjeux des cycles 1, 2 et 3 est essentielle, ainsi que celle des priorités nationales.
- Les candidats peuvent prendre appui sur les résultats aux évaluations nationales des acquis des élèves en français et en mathématiques pour justifier les choix opérés.
- Il est recommandé d'envisager des modalités pédagogiques variées (travail de groupe, individuel, en binôme etc.) au service d'un objectif pédagogique. De même, on valorisera la référence à la différenciation pédagogique dans toute présentation de séance.

Capacité à approfondir et à élargir les aspects scientifiques du dossier et de la présentation

- Des connaissances didactiques parfois très insuffisantes ne permettent pas de construire un exposé structuré. Il est recommandé de s'approprier les connaissances didactiques « de base » en français et mathématiques afin de mieux identifier les objectifs, les compétences visées et les difficultés possibles.
- En français, il est utile d'avoir quelques références pour développer des éléments de réflexion sur les apprentissages en lecture et compréhension, écriture, acquisition du lexique et étude de la langue. Les programmes et les repères de progression sont des sources d'information indispensables.
- Le propos des candidats semble globalement plus imprécis et plus confus en mathématiques qu'en français. Les notions sont moins maîtrisées, ce qui donne des présentations souvent approximatives (notions mathématiques - calcul mental, fractions, nombres décimaux - et concepts de base - chiffre/nombre, nombres entiers, technique opératoire...).
- La place de la manipulation mathématique pour tous les cycles est inconnue de certains candidats. Les enjeux de la résolution de problème ne sont pas appréhendés, ni son enseignement.



- Le jury valorise les entretiens avec des candidats qui établissent des liens au sein de la discipline, mobilisent des références scientifiques à des chercheurs, écrits, mouvements, théories...

Capacité à approfondir et à élargir les aspects pédagogiques et didactiques du dossier et de la présentation

- Il est essentiel de réfléchir au rôle et à la place de l'enseignant lors de la séance. Ainsi, le candidat veillera à considérer avec la même attention l'activité de l'enseignant et celle de l'ensemble des élèves, comme lors de la conception d'une séance et d'une fiche de préparation.
- Le jury conseille aux candidats de caractériser les durées des différentes phases de la séance, en essayant de penser la temporalité réelle d'une classe et en prenant en compte la capacité attentionnelle des élèves.
- La place du jeu et de la manipulation dans les apprentissages doit être considérée comme essentielle.
- La connaissance des élèves et des mécanismes d'apprentissage est très hétérogène selon le parcours du candidat et son niveau de préparation du concours. N'ayant jamais été en observation en classe, certains candidats ont une connaissance uniquement théorique du fonctionnement d'une classe et des élèves. Ceci ne constitue pas un obstacle dès lors que le candidat se place dans une posture de réflexion et de dialogue avec le jury, et peut s'appuyer sur des références institutionnelles.
- La mise en relation avec d'autres disciplines ou le prolongement sur d'autres niveaux d'enseignement constituent des opportunités d'élargir le propos.
- De manière transversale, la connaissance des ressources pouvant favoriser le bien être à l'école et, ce faisant, la réussite des élèves, tels que le développement des compétences psychosociales permet également d'élargir le propos.

Epreuve d'entretien

Remarques générales

Les candidats manquent souvent d'éléments concernant le développement de l'enfant. Les exposés sont souvent très descriptifs, avec peu de propositions pédagogiques pertinentes. Une bonne connaissance des programmes d'enseignement et du cadre réglementaire est importante. De même, l'identification des ressources institutionnelles et des directives/orientations ministérielles est indispensable pour mettre en œuvre un entretien de qualité en lien avec l'actualité de l'école.

Une bonne maîtrise de la langue orale est attendue avec un souci d'élocution et de registre de langue en évitant les familiarités.

1ère partie consacrée à l'EPS

Les sujets proposés :

Les candidats doivent traiter un sujet posé par le jury, libellé selon une structure identique pour toutes les interrogations. Celui-ci précise le contexte d'enseignement :

- Le niveau de cycle et la classe
- L'objectif ou l'attendu de fin de cycle des programmes



- Le constat d'un problème à caractère didactique et/ou pédagogique précis portant sur une observation des réponses que font les élèves au cours d'une situation d'apprentissage.

Les réponses des élèves décrites sont la plupart du temps motrices, elles peuvent être également liées à leur niveau de développement ou à leurs connaissances ou attitudes.

L'exposé du candidat :

Les candidats sont invités à resituer l'APSA dans le contexte scolaire (compétence des programmes, enjeux de formation, définition de l'activité, exigences de mise en œuvre minimales).

Le candidat est libre du choix de l'activité physique support pour résoudre le problème identifié. Cette liberté de choix théorique est cependant contrainte par le contexte d'enseignement et l'attendu de fin de cycle. Quoiqu'il en soit, les candidats sont invités à justifier leurs choix pédagogiques et didactiques sans omettre la différenciation pédagogique. Il est conseillé de faire preuve de bon sens pour imaginer les obstacles et les réponses possibles des élèves au regard de leur âge.

Trop souvent, les candidats ne traitent qu'un seul aspect de la question (didactique ou pédagogique). Les jurys ont pu relever un manque de connaissances concernant les enjeux de l'enseignement des APSA. De ce fait, les candidats ont parfois proposé des situations pédagogiques peu évolutives sans utilisation du jeu des variables.

Aussi, les candidats qui ont réussi à prendre le temps d'analyser le sujet et de le comprendre, ont généralement mieux structuré leur exposé, exploité tout le temps imparti et effectué une analyse plutôt qu'une description des documents. La stratégie d'un exposé, trop préparé et appris par cœur dessert fortement le candidat.

La confusion entre progression de séances et de séquences est fréquemment observée. A ce propos, les candidats ont des difficultés à mobiliser des connaissances didactiques afin de proposer des séances justifiées et pas seulement une suite d'activités.

L'entretien avec le jury :

L'entretien est mené par le jury avec l'intention d'instaurer un dialogue avec le candidat en dépassant la simple succession de questions – réponses. Dans ce dialogue, le candidat doit faire preuve d'écoute, d'attention aux questions posées et aux hypothèses de réflexion que le jury lui suggère. Bien souvent, les questions renvoient à plusieurs champs d'interrogations et invitent à une réflexion systémique. La capacité à défendre ses propositions ne doit pas l'emporter sur l'aptitude à s'ouvrir à d'autres points de vue, à les discuter avec esprit critique.

Des candidats ont été sollicités pour partager leur expérience sportive personnelle et la mettre en lien avec les pratiques professionnelles, ce qui a pu éclairer la contribution de l'EPS à la formation du futur citoyen.

Le jury encourage vivement les candidats à se préparer pour les 3 cycles, à tous les niveaux de classe de la petite section de maternelle au CM2.



2ème partie : Mise en situation professionnelle et aptitude à se projeter dans le métier de professeur des écoles

Partie 2A : expression des motivations

Il est à souligner que la fiche de présentation renseignée par le candidat est indispensable à la passation de l'épreuve. Une réponse réaliste est attendue en prenant en compte les enjeux induits, permettant d'appréhender la capacité du candidat à se situer en fonctionnaire d'Etat.

Pour les candidats bien préparés, cette épreuve permet de mettre en valeur leurs connaissances et leur motivation, à l'inverse elle met en relief les lacunes. Les priorités ministérielles et leurs enjeux sont, alors, en général, insuffisamment connus.

Cependant, pour certains, l'entretien a permis d'engager une réelle réflexion quant à la posture professionnelle, l'éthique et la déontologie du fonctionnaire.

De nombreux candidats n'ont pas utilisé la totalité du temps imparti pour cette présentation. Les exposés sont alors très brefs et ne permettent pas de valoriser les connaissances ni les propositions pédagogiques face à des apprentissages visés.

Des erreurs de langage récurrentes ainsi qu'un registre de langue qui peut être familier ou non modélisant pénalisent fortement la prestation, ces compétences étant largement appréciées dans la projection dans le métier.

Partie 2B : Deux situations professionnelles

Cette dernière partie nécessite une connaissance des droits et devoirs du professeur des écoles et une capacité à élargir la réflexion au-delà du simple bon sens. Il s'agit, avant tout, d'apprécier le potentiel des candidats à mobiliser des ressources pertinentes, plutôt qu'à mémoriser des connaissances formelles. Les candidats sont invités à problématiser et poser le cadre afin de mieux structurer le propos.

Valeurs de la République et principe de Laïcité

Les valeurs de la République sont connues mais les candidats ont du mal à citer la charte de la laïcité et à envisager son rôle et son utilisation.

Les candidats rencontrent parfois des difficultés à se positionner clairement vis à vis de ces textes institutionnels, des choix qu'ils pourraient opérer ou des aides à solliciter. Pour certains, les valeurs sont saupoudrées et non réfléchies dans une démarche d'incarnation.

S'agissant de l'enseignement moral et civique, les candidats ne savent pas toujours ce à quoi correspond cet enseignement : ni dans les démarches, ni dans les objectifs, ni dans les enjeux.

Connaissances sur le système éducatif et sur l'école primaire

L'organisation du système éducatif avec ses valeurs, ses enjeux et ses objectifs doit être cernée. Le travail de préparation au concours doit permettre d'inscrire la réflexion sur l'ensemble des cycles. Les outils institutionnels mis à disposition (charte, référentiel...) ne sont pas toujours mobilisés spontanément. Des confusions sont même relevées.



Capacité à inscrire l'enseignement du premier degré dans le continuum avec le second degré :

Le référentiel métier doit être exploité préalablement aux épreuves du concours. Cela est peu maîtrisé par une grande majorité des candidats. Les différents dispositifs institutionnels sont très souvent interrogés (liaison école-collège, réseau REP et REP +, connaissances du cycle 4, dispositif 100% réussite, évaluations nationales...). Les meilleurs candidats font également référence au projet d'école dans leurs propos ou en réponse au questionnement du jury.

Capacité à se situer comme futur agent du service public : éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel

La majorité des candidats se situe comme futur agent du service public d'éducation. Même si des candidats se montrent engagés et motivés, certains font des propositions peu réalistes. Ce point est incontournable dans l'échange et peut être rédhibitoire lorsqu'il est mis en doute.

Capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative :

Les connaissances sont inégales sur ce point. La notion d'équipe et de travail en lien avec le directeur est abordée par de nombreux candidats. Il convient, cependant, de renforcer les connaissances pour dépasser le seul cercle proche de l'école.

Des candidats ont plutôt une bonne perception pour se situer au sein d'une équipe pédagogique. Ils savent également la place qu'ils occupent dans l'enseignement et celle des parents (notion de coéducation).

Capacité à prendre en compte les besoins particuliers des élèves en fonction des cycles :

Une bonne connaissance des modalités de différenciation pédagogique, proposées aux élèves en fonction de besoins éducatifs particuliers identifiés, constitue la base d'une pratique adaptée à la diversité des élèves.

Capacité à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier :

Tous les candidats n'ont pas forcément le recul nécessaire pour se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier, mais cela peut s'expliquer par le manque d'expérience sur le terrain.

Pour les candidats qui ont déjà une expérience de l'enseignement dans un contexte particulier, il est important de montrer au jury qu'il est bien conscient que cela peut différer selon les contextes et les publics. La polyvalence du métier est souvent abordée et fait souvent partie d'un critère de choix du métier.



Epreuve de langues vivantes étrangères

Capacité à communiquer :

De façon générale, peu de candidats ont utilisé les 10 minutes pour présenter leur exposé. Le niveau B2 attendu a été constaté pour la majorité des candidats. Ces candidats se sont exprimés sans lire leurs notes, de façon spontanée, dans un niveau correct, très satisfaisant mais aussi et parfois excellent dans la langue cible. Certains, malgré tout, n'avaient pas le niveau de maîtrise exigé ce qui rendait difficiles la présentation et les interactions avec le jury. Une excellente maîtrise de la langue étrangère conduit parfois les candidats à parler très rapidement et à chercher ensuite à combler le temps restant d'exposé par des éléments très généraux. Les candidats ayant une maîtrise beaucoup moins assurée prennent davantage leur temps et offrent des pistes pédagogiques construites.

Capacité à concevoir et organiser une séquence d'enseignement en prenant appui sur les documents supports :

Certains candidats n'avaient pas de connaissances (même succinctes) en didactique, en pédagogie et / ou en démarches d'apprentissage spécifiques aux LVE, par exemple, « l'approche actionnelle » souvent méconnue ainsi que les descripteurs du cadre (CECRL).

Capacité à concevoir et organiser une séquence d'enseignement en prenant appui sur les documents supports :

La plupart des candidats s'appuient sur les documents pour proposer une séquence. Lorsqu'une séance construite est développée, soit le propos suit les étapes induites par le document en le paraphrasant quand il s'agit d'une page de manuel ou d'un descriptif d'activité, soit les dispositifs mis en œuvre sont très généraux sans préciser l'organisation de la classe et les différentes étapes d'une séance.

Le lien entre les instructions officielles et les supports pratiques n'est pas toujours fait. Le rythme d'apprentissage des élèves n'est pas toujours correctement appréhendé. Quelques rares candidats élaborent des propositions très théoriques et non opérationnelles. L'éveil à la diversité linguistique et la démarche actionnelle sont souvent méconnues et peu de candidats proposent une tâche finale. Néanmoins de très bonnes prestations ont montré les capacités des candidats à s'emparer de tous les enjeux de l'enseignement d'une langue vivantes.

Conseils aux futurs candidats :

Maîtriser la langue cible ne suffit pas, il convient d'inscrire sa réflexion dans les attendus des programmes et de témoigner d'une ouverture culturelle en lien avec l'enseignement des langues vivantes en général et de la langue cible en particulier.

- Lire attentivement les consignes et les documents en tentant de les articuler entre eux. Etre en mesure d'identifier les sources des documents.
- Répondre à la consigne et exploiter tous les documents proposés. Expliciter le rôle de l'enseignant dans les situations d'apprentissage.
- Utiliser la totalité du temps imparti pour les présentations. Les exposés courts ne permettent pas de valoriser les connaissances ni les propositions pédagogiques.
- Si l'épreuve optionnelle de LVE est facultative, sa préparation ne doit pas l'être : prendre



connaissance des programmes du cycle 1 au cycle 3 ; avoir une référence des composantes d'une séance de langue type dans chaque cycle ; renforcer les connaissances des capacités visées dans le niveau A1 dans les 5 activités langagières. Se familiariser avec la démarche actionnelle et se constituer un bagage de culture générale en lien avec un ou plusieurs pays où se pratique la langue cible (fêtes, cuisine, classiques de la littérature enfantine, contes traditionnels, comptines, artistes, sports...)

- Une connaissance solide de la didactique des langues et des enjeux afférents favorisera des propositions de séquences pertinentes ainsi qu'une meilleure compréhension des questions des jurys. Les interactions avec le jury en seront facilitées.
- Le candidat doit témoigner d'une connaissance de dispositifs qui soutiennent l'enseignement d'une LVE type EMILE et réfléchir aux plus-values apportées par le numérique dans l'apprentissage des langues vivantes notamment les partenariats comme e-twinning...

